

13^{ème} FARIVERNALE

7 et 8 janvier 2012

**Association loi 1901:
FARIGOULETTE HISTORIQUE TEAM
Boreham 04140 AUZET
tel:09 65 23 11 98 et 04 92 36 00 39
piukinen@orange.fr**

Cette ballade touristique et sportive vous permettra de parcourir 250 km de petites routes blanches faisant partie des départements des Basses et Hautes Alpes (04 et 05). Le départ et l'arrivée se feront à Auzet, au centre d'accueil CMR de la "Fontaine de l'Ours". Le prix de l'engagement comprend: les repas du soir pour 2 personnes, les collations, les plaques de rallye, le road-book et les souvenirs.

Le nombre de véhicules est limité à 40; ils seront d'avant 1985.(année modèle) priorité sera donnée aux véhicules les plus anciens.

les réservations se feront par ordre de réception du dossier complet, avant le 20 décembre 2011. Si au 20 décembre le nombre d'engagés était inférieur à 20, l'association annulerait la manifestation et restituerait les chèques. L'annulation de l'engagement par un concurrent après le 20 décembre, impliquera une retenue de 30 € pour les frais engagés.

ENGAGEMENT: 1 équipage de 2 personnes: **150 €**
1 personne supplémentaire: **30 €**

HEBERGEMENT POSSIBLE: le samedi soir à la "Fontaine de l'Ours"

POSSIBILITE de REPAS POUR LE SAMEDI MIDI: au bistrot d'Auzet: "l'Auzetane"

REGLEMENT:

Art 1: le nombre de participants est volontairement limité.

Art 2: les équipages devront respecter le code de la route, les arrêtés municipaux et préfectoraux. Les infractions relevées par les forces de l'ordre ne seront pas supportées par les organisateurs, mais par les équipages verbalisés.

Art 3: la FARIVERNALE est une randonnée touristique basée sur la "navigation", sans esprit de compétition, sans prise de temps. Les participants s'engagent à observer les règles de prudence et de courtoisie envers le public, les riverains, les autres participants et les organisateurs.

Art 4: les organisateurs se réservent le droit de modifier tout ou partie du parcours en fonction des circonstances.

Art 5: les automobilistes devront être en règle avec les dispositions légales: carte grise, permis, assurance, contrôle technique, triangle, gilet fluo, **BRUIT...**

Art 6: les éventuels frais de dépannage n'incombent pas à l'organisateur, mais à l'équipage. Toutefois l'entraide et la convivialité seront prioritaires.

Art 7: **un équipement hivernal est obligatoire: pneus cloutés, thermo gommés, chaînes, pelle à neige, lampe de poche...**

Art 8: **nous sommes obligés d'être intransigeant sur le bruit (Préfecture).**

PROGRAMME: samedi 7 janvier 2012

**10h00 : accueil des participants à la "Fontaine de l'Ours" à AUZET
vérifications administratives et techniques**

14h00 : briefing

14h30 : départ de la première étape

18h00 : collation départ de la deuxième étape

21h00 : collation départ de la troisième étape

24h00 : arrivée à AUZET: apéritif, repas, commentaires, farigoulette.